



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°79 du 14 novembre 2006.

Spécial

Comptes Rendus INSERM

SOMMAIRE

1) CR du CTPC INSERM du 9 novembre 2006

2) CR du Conseil Scientifique INSERM du 3 novembre 2006

Compte rendu du CTPC INSERM du jeudi 9 novembre 2006

Le SNTRS était représenté par 3 titulaires (R Lesecq, J Kister et C Labat) et 1 suppléant (A Giron). Sur les 10 représentants du personnel (3 SNTRS, 3 SNCS, 2 SGEN, 1 SNIRS, 1 CFTC), 2 étaient absents (1 SGEN et 1 SNIRS).

En début de séance, le SNTRS s'est interrogé sur l'absence d'information aux organisations syndicales de la part de la Direction Générale à propos des **réformes statutaires en cours dans la fonction publique**, réforme concernant principalement la refonte des catégories C. H Douchin (Secrétaire Général) a répondu que, les textes n'étant pas encore définitifs, il n'était pas possible d'informer le CTPC (à noter que ce point était à l'ordre du jour du CTPC du CNRS du 9 novembre pour information).

Une deuxième question a été posée sur la **campagne de recrutement 2007**. Concernant les chercheurs, C Bréchet a répondu qu'il y aura 80 recrutements CR et une légère augmentation en DR (mais avec une partie plus importante des postes allant pour le recrutement extérieur). On devrait avoir une « bonne » campagne de recrutement ITA, environ 150 postes. Les arbitrages pour l'attribution des postes aux structures devraient se faire avant la fin décembre 2006.

Points à l'ordre du jour pour avis :

1. **Création du Département de la Recherche en Santé Publique (DRSP)**. Il s'agit d'un nouveau Département (deuxième Département créé après celui sur la Recherche Thérapeutique et Clinique, DRTC). Pour le DG, il s'agit d'améliorer la visibilité nationale et internationale et de répondre à une forte demande de la communauté scientifique. Il s'agirait d'une structure « légère » mise sous la responsabilité du Directeur Général. A deux questions des organisations syndicales, le DG a répondu que ce Département n'aurait pas de responsabilité sur le recrutement des chercheurs et ne procéderait pas à des appels d'offre. Tout en admettant la nécessité de développer la recherche en santé publique à l'INSERM, **toutes les organisations syndicales se sont abstenues** du fait que la création de ce type de Département de « thématique scientifique » pourrait à terme remettre en cause le rôle des instances scientifiques (Conseil Scientifique et CSS).
2. **Réorganisation du Département de Finances et de la Logistique (DFL) en Département des Affaires Financières (DAF)**. A noter que ce Département intègre un Bureau des contrats de recherche, en charge (entre autres) des contrats ANR, un Bureau d'information SAFI et un Bureau de l'expérimentation animale. Il s'agit d'une réorganisation technique. La création de ce département a été adoptée à l'unanimité.
3. **Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) et Charte de l'Administrateur de système et de réseau**. Il s'agit d'une demande du Ministère de la Recherche découlant de nouvelles réglementations. Deux mesures organisationnelles sont prévues : la création d'un **comité de coordination SSI** et la mise en place de **correspondants informatiques dans chaque Unité** (rôle analogue au correspondant H&S). Le SNTRS est intervenu pour remarquer d'une part, la reconnaissance dans le texte de la spécificité de l'outil informatique dans la recherche (besoin de liberté et ouverture vers l'extérieur) et, d'autre part, les contraintes réglementaires qui peuvent aboutir à des lourdeurs administratives et à la mise en cause des agents au titre de leur responsabilité individuelle. Malgré ces réserves, après discussion, les textes ont été adoptés à l'unanimité.

Points à l'ordre du jour pour information :

1. **Renouvellement des CAP** (mandat 2007-21010). L'Inserm a choisi de renouveler les CAP 7 (AJT) et 8 (AGT) malgré la fusion prochaine des corps de catégorie C (voir plus haut). Ces deux CAP siégeront en commun en attendant la publication des nouveaux textes.
2. **Renouvellement des Commissions Scientifiques Spécialisées**. Le Directeur Général, C Brechet, nous a informé qu'il avait décidé de la **prolongation d'un an du mandat des CSS** (jusqu'au 28 février 2008) et qu'il avait **transmis aux ministères de tutelles ses propositions de réformes**, afin de les mettre en oeuvre pour les prochaines élections. Ce texte devrait être soumis à un prochain CTPC avant la fin de l'année 2006. En réponse à une question sur la prolongation du mandat des CSS actuelles, le DG pense qu'il n'y aura pas de prolongation supplémentaire. Au nom du SNTRS-CGT, nous avons rappelé qu'il n'y a toujours pas de « consensus » entre les organisations syndicales représentatives des personnels et la Direction Générale au sujet de ces réformes. Les organisations présentes ont demandé que le processus de renouvellement des CSS (puis du Conseil Scientifique) se fasse le plus tôt possible dans le cadre prévu par les textes actuellement en vigueur. Nous avons rappelé que le Directeur Général n'a jamais informé les organisations syndicales du texte de réforme de composition et fonctionnement des CSS qu'il a soumis au Ministère. Bréchet s'est engagé à nous faire parvenir ces propositions ainsi que les propositions sur les intitulés des nouvelles CSS.

Hors CTPC, F Pierre (DRH) a indiqué qu'elle était d'accord pour organiser une réunion de **bilan des CAP 2006** avant la fin de l'année 2006 avec les élus sortants des CAP.

Compte rendu du Conseil Scientifique INSERM du 3 novembre 2006

Le conseil s'est réuni pour donner son avis sur les futures **Commissions Scientifiques Spécialisées**. Il a voté à l'unanimité (16 votants) la proposition de **création de 7 CSS** dont la liste, soumise au Ministère par la Direction Générale, est :

1. **Neurosciences, neuroendocrinologie, neurologie**
2. **Génétique, développement et oncogénèse, angiogénèse, muscle, vieillissement**
3. **Sciences et techniques appliquées à la médecine, santé publique**
4. **Cardiovasculaire, néphrologie, urologie, diabète, endocrinologie, reproduction, nutrition, obésité**
5. **Immunologie, maladies infectieuses, hématologie, hémostasie**
6. **Gastroentérologie, hépatologie, pneumologie, dermatologie, système ostéoarticulaire et odontologie**
7. **Médicament, interface chimie biologie, bioingénierie, biothérapies, pharmacologie, toxicologie**

Le DG a demandé au Ministère la création de **3 Intercommissions (IC)**. **Le conseil se prononce contre la création de ces IC** (12 oui, 14 non et 1 abstention) car il considère que ces thématiques peuvent être intégrées dans les CSS. La proposition du DG pour les IC est :

1. **Psychiatrie et santé mentale**
2. **Chirurgie**
3. **Sciences sociales et économiques : systèmes sanitaires et santé des populations**

Campagne de recrutement chercheur 2007.

Dans le tableau ci-joint figurent les postes mis aux concours dans les différentes commissions.

En **DR2, 6 postes supplémentaires au concours externe** ne sont pas affichés dans les commissions.

A noter qu'en 2006, en raison de la suppression de la limite d'âge pour le recrutement CR2 imposée par les directives européennes, le nombre de candidat a augmenté très fortement (+50%) en comparaison à 2005.

	CR2	CR1	Total CR	Dif/2006	DR2
CSS1	2	3 + 1*	6	1	3
CSS2	2	4	6		3
CSS3	2	3	5	1	3
CSS4	2	3	5		4
CSS5	3	4	7		5
CSS6	2	4	6		4
CSS7	3	4	7	1	4
CSS8	3	6	9	1	6
CSS9	2	2	4		4
CT1	3	4	7		3
CT2	2	3	5		1
CE3	1	1	2		1
CE4	2	3	5	1	1
CE5	1	1	2	1	1
CE6	1	1	2		1
CE7	1	1	2	-1	1
CAR	0	0	0		1
total	32	48	80	5	46

* Un poste « fléché » par le Ministère sur la thématique « Maladies émergentes »

Le Conseil a été informé des **demandes de création de Centres de Recherche pour 2007**. Onze demandes ont été identifiées : 3 demandes non créées en 2006 (St Antoine, Montpellier et Nice) plus 8 demandes nouvelles (3 en Ile de France dont St Anne et Robert Debré, 2 à Marseille dont Luminy, Bordeaux, Caen, Nantes).

Un **prochain CS aura lieu le 28 novembre 2006** sur les promotions DR1 et DRE ainsi que sur 5 cas d'avis défavorable ou d'insuffisance professionnelle provenant des Commissions.

L'élue SNTRS-CGT au Conseil Scientifique de l'INSERM